



## CORONAVIRUS (COVID-19)

### Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur minier

#### LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Limitez le nombre de personnes dans les cages



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

#### LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Éternuez et tousez dans votre coude



Enlevez vos équipements de protection individuelle de façon sécuritaire



Ne partagez pas les outils, sinon, désinfectez-les entre chaque utilisation

#### EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les tâches afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres



Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées



Limiter les sorties et les déplacements sur le site minier

Ligne d'information COVID-19 :  
**1 877 644-4545**

Pour joindre un inspecteur de la  
**CNESST : 1 844 838-0808**